



Luxembourg, le 5 septembre 2013

M. Kari Kivinen
Secrétaire général des
Écoles européennes
c/o Commission européenne
Rue Joseph II, 30 - 2^e étage
B-1049 Bruxelles, Belgique

Monsieur le Secrétaire général,

Donnant suite à notre agréable réunion de travail du 4 septembre dernier portant sur le développement des relations entre le Gouvernement du Luxembourg et les Écoles européennes, j'ai le plaisir de vous soumettre avec le présent courrier une demande de coopération renforcée au niveau d'un enseignement multilingue et multiculturel pour des enfants résidant au Luxembourg.

La présente demande est motivée par le fait que l'hétérogénéité nouvelle des élèves au Luxembourg est difficile à prendre en compte dans sa globalité à l'intérieur du système scolaire luxembourgeois traditionnel. Celui-ci a été conçu jadis pour une population scolaire multilingue, mais uniforme et bien définie. La configuration de l'offre scolaire flexible des Écoles européennes répond très bien aux profils linguistiques de plus en plus variés des jeunes au Luxembourg.

A cette considération de fond s'ajoute que les infrastructures mises à disposition pour les deux Écoles européennes ne sont pas encore utilisées à 100%. Il y a à l'heure actuelle environ places pour 1400 élèves de plus. Avec peu de contraintes organisationnelles, une coopération renforcée est donc concevable.

Il est entendu que le Gouvernement luxembourgeois sera disposé à contribuer financièrement à une telle coopération renforcée.

Je vous saurais gré de soumettre la présente demande à l'avis du Conseil supérieur des Écoles européennes afin que le processus de construction européenne puisse être poursuivi au Luxembourg avec ambition et dans l'esprit qui nous anime.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma considération distinguée.

Mady Delvaux-Stehres

Ministre de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle